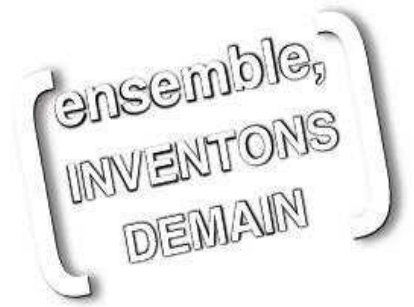




S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# UI BFC



Novembre 2014

## Entraide géographique à l'U.I. B.F.C.

### Commission de suivi

**Confirmation : l'accord signé par la CFDT est favorable aux salariés :**

Le 15 octobre dernier s'est tenue la deuxième réunion de la commission de suivi concernant l'accord sur l'entraide géographique à l'UIBFC signé par la CFDT, FO et la CFTC.

N'en déplaise à ceux qui contestent les bienfaits de cet accord porté par la CFDT, les bilans sont clairs et les chiffres parlent d'eux-mêmes !

### *La preuve que les salariés sont gagnants :*

Depuis l'application de cet accord, c'est-à-dire depuis début mars 2014 :



Nb de missions d'entraide	➔	370
Nb de journées d'entraide	➔	504
Nb de bénéficiaires	➔	163
Montant des compensations	➔	16236 €



### *Il est temps de rétablir la vérité :*

Les contrevérités et faux débats qui consistent à dire que cet accord accompagne les manques d'effectifs, tombent. Entre 2013, année sans accord sur le sujet, et 2014, le nombre de missions et le nombre de journées d'entraide n'augmentent pas, ceci malgré notamment une baisse du nombre de techniciens de 6%. L'accord n'a pas créé l'entraide : ce dispositif existait avant, il a d'ailleurs toujours existé. De plus, la politique de l'emploi ne se discute pas au niveau de l'Unité.

Les bonnes intentions ne suffisent pas, la CFDT fait des propositions et signe des accords lorsque cela amène des plus, des avancées aux salariés.

### *Un accord utile qui tient la route :*

Tout d'abord il est utile de rappeler qu'aucune autre UI n'a d'accord sur le sujet. La CFDT a été demandeuse des négociations qui ont débouché sur ce texte ; nous avons été moteur parce que nous portions la demande de reconnaissance de nombreux salariés. Cet accord est un accord gagnant/gagnant : s'il permet davantage de souplesse au niveau de l'organisation du travail, il amène un cadre aux demandes d'entraide qui ont toujours existé. **Sur la base du volontariat**, les salariés qui interviennent en dehors de leur zone habituelle de travail sur au moins une journée, se voient financièrement compensés.

... /...

... / ...

## ***Tous les métiers concernés par l'entraide :***

La CFDT avait vu juste : l'entraide géographique ne doit pas concerner seulement les techniciens GP et BL. Le début d'année 2014 a été marqué par les besoins en entraide sur les métiers Entreprise et RS. Durant l'été, c'est le SAV et la BL qui ont plutôt été concernés. Cependant au global, c'est bien l'activité Entreprise qui est la plus demandeuse d'entraide avec près du 1/3 tiers des journées. Quant aux secteurs géographiques, la DRI nord représente la moitié des journées d'entraide de juin à septembre, bien que l'îlot Chalon sur Saône soit l'îlot le plus entr aidé.

U.I. B.F.C.	Journées d'entraide	Compensations financières en €
Entreprises	130	5313
SAV	60	3421
BL	44	2036
RS	25	1148
Chaff	33	957
répartiteurs	68	3361



## ***Litiges et réclamations : la CFDT vigilante et attentive :***

L'accord prévoit que tous les litiges et réclamations soient traités lors des commissions de suivi avec les signataires. La CFDT a donc énuméré les situations qui lui ont été remontées. Il ne s'agit pas de promettre la lune, mais toutes les réclamations sont portées et examinées. Plusieurs litiges ont ainsi pu être résolus avec succès au bénéfice des salariés concernés.

## ***Souvenons-nous, l'entraide, c'est une longue histoire :***

En 2010 un accord annuel sur l'entraide géographique limitée aux seuls techniciens GP, BL et ERS a été signé par CFDT, CFTC, FO et SUD. Aussitôt après, SUD déclarait avoir signé par erreur et combattait le texte qu'il venait de signer ! En 2011, le texte revient logiquement en négociations, après avoir été amélioré, celui-ci recueille les signatures de CFDT, CFTC et FO. Dans la mandature précédente, ces trois organisations représentaient moins de 30% (résultat premier tour CE). Par conséquent, il n'y a plus eu d'accord à l'UIBFC. La CFDT s'est battue afin que le sujet soit de nouveau proposé à la négociation début 2014. C'est bien la CFDT qui a fait les propositions qui ont bâti l'accord en vigueur aujourd'hui et que la CFDT entend bien faire vivre. Voter CFDT au CE, cela a donc aussi un impact dans la vie quotidienne de l'UI : cela permet de valider les textes négociés.

**Pour avoir le sens du futur, il faut avoir la mémoire longue !!!**

## ***Les représentants CFDT à votre disposition :***



N'hésitez pas à les contacter :

• François PERRIN tél : 0685917325  
• Philippe GRESSET BOURGEOIS tél : 0679374842

